



PRÉSENTATION DU PRIX DE L'ÉDITION 2021

Le Prix MOCA TALENT est un événement organisé par le Centre des Cultures d'Afrique (CCA) dans le cadre du MOCA , qui se tiendra du 17 au 18 juin dans les salons de l'hôtel de ville de Paris dans le cadre de la saison Africa 2020.

Le prix MOCA TALENT a pour but de distinguer **des jeunes artiste ou entrepreneurs culturels**, portant un projet dans l'un des secteurs des industries culturelles et créatives : **Musique, Arts-visuels, Design/mode, Cinéma/Audiovisuel, Livre/bd, Média/Digital, Spectacle Vivant (Théâtre, Danse, Stand-up)**

Ce prix se donne pour mission de repérer de jeunes talents n'ayant encore jamais été représentés par un agent ou une entreprise production et de leur ouvrir une porte vers le monde des industries culturelles et créatives en France et à l'internationale

LES PARTENAIRES DE L'ÉDITION 2021



APPEL À CANDIDATURE 2021

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux jeunes répondant aux critères suivants :

- avoir moins de 30 ans (ne pas encore avoir fêté son 30^e anniversaire)
- proposer un projet dans les 7 catégories
- avoir une action porteuse de changement et ou d'évolution sur les industries culturelles et créatives afro contemporaines (outre-mer, diaspora, afrique)
- être issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville

DÉPÔTS DES CANDIDATURES

Renseignements par email à talent@le-moca.com

Les inscriptions se dérouleront en ligne sur le site du MOCA **du 05 mai au 05 juin 2021** inclus sur www.le-moca.com/talent

Le dossier de candidature complet doit être déposé au plus tard le 05 juin à minuit.

Il doit comprendre les éléments suivants:

- une courte présentation du projet,
- un ou plusieurs visuels
- une courte vidéo du porteur de projet présentant le projet. Ces vidéos sont soumis au jury et seront diffusées le 18 juin lors du MOCA pour les candidats lauréats.
- les liens des réseaux sociaux ou site web
- une courte biographie du candidat retraçant son parcours.
- une photo du porteur du projet en hd

L'inscription se fait en ligne puis le dépôt du dossier complet.

Tout dossier incomplet ou remis après la date limite de dépôt ne sera pas pris en compte.

LA PRÉSÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers seront présélectionnés par l'équipe du MOCA, composée d'artistes et d'entrepreneurs, une sélection de 30 projets sera présentée au jury.

Tous les candidats recevront un mail pour les avertir des résultats de la sélection entre le 06 et le 15 juin 2021.

LE JURY

Le Jury désignera les lauréats parmi les dossiers présélectionnés. Le Jury est composé d'entrepreneurs et de partenaires

DOTATION DES PRIX

Chacun des candidats sélectionné aura la possibilité de présenter son projet lors du MOCA le 18 juin 2021 à l'Hôtel de Ville de Paris. Cette journée sera complétée par une remise des prix. Elle permettra aux candidats retenus de rencontrer des partenaires, mais également des mentors.

Les 5 lauréats retenus bénéficient des lots suivants :

- Attribution d'un mentor
- 10 heures de coaching offertes
- Un accès privilégié au réseau international du MOCA
- Un ouvrage professionnel offert selon la discipline du lauréat
- 1 portrait / interview sur le site du MOCA
- Une mise en valeur sur les médias partenaires du MOCA
- Un accès privilégié aux événements MOCA
- Une invitation à participer aux tables rondes et conférences du MOCA et ses partenaires
- Une aide financière (sous réserve de l'apport des partenaires)
- Un accès privilégié à des conférences du secteur

D'autres dotations peuvent venir s'ajouter.

Les candidats présélectionnés s'engagent à être présents lors de cette journée.

Le MOCA prend en charge le déplacement à Paris des candidats présélectionnés.

RESPONSABILITÉS

Du seul fait de leur participation au présent PRIX MOCA TALENT, chaque gagnant autorise par avance les Organismes à reproduire et à diffuser de quelque façon que ce soit leurs noms, leurs images et leurs photographies ou bien leurs vidéos pour toute opération de promotion liée au présent PRIX MOCA TALENT, dans la limite de 5 ans à compter de la Date de Clôture, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Par le fait de soumettre au PRIX MOCA TALENT une photographie, un visuel ou bien une vidéo, les Participants, s'ils sont nominés, cèdent, à titre gracieux, aux Organismes, le droit de reproduire, de représenter, d'adapter et de communiquer au public la ou les photographies, les visuels ou bien la ou les vidéos, dans le strict cadre de publications directement liées au PRIX MOCA TALENT et ce pour une période maximale de 5 ans à compter de la date de publication des résultats du PRIX MOCA TALENT. Cette cession est consentie à titre gratuit.

Les Participants devront s'assurer par eux-mêmes et garantir aux Organismes que les œuvres qui seront sélectionnées ne portent atteinte aux droits des tiers et qu'ils ont obtenu de ces derniers les autorisations nécessaires pour une éventuelle reproduction ou exposition.

Les Organismes se réservent le droit, en cas de force majeure, d'annuler le PRIX MOCA TALENT. En cas d'annulation. La participation au PRIX MOCA TALENT implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce dispositif devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du PRIX MOCA TALENT. Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés souverainement par les Organismes. Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, les Organismes se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires

MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable sur le site du Moca.